raison de sa forme, a glissé à bas de la fenêtre, en sorte qu'il a fait explosion sur le sol. Les dégâts sont insignifiants.

Cet attentat n'a rien de commun avec la grève. Il s'agit d'une vengeance personnelle qu'on a voulu exercer à la faveur des circonstances. La police est sur la trace du coupable.

LE PLAN DE L'ANARCHISLE JAHN

Voici, d'après un témoin oculaire, des détails sur la dernière réunion anarchiste qui a eu lieu à La Louvière dimanche dernier :

L'anarchiste Jahn aurait, après un discours des plus violents, exposé le plan de destruction qu'il fallait exécuter et aurait distribué leur rôle aux 60 membres présents.

La ville de La Loavière aurait été attaquée de différents côtés par des groupes de dix hommes, munis de cartouches de dynamite, et qui auraient eu la mission de faire sauter les maisons et établissements désignés d'avance. C'était la rue du Commerce qui était désignée comme le principal théâtre de l'agression.

Les membres présents à cette réunion durent faire serment d'exécuter ce plan et furent forcés de lever la main. Il aurait été question aussi d'abord de munir chaque conjuré d'un signe distinctif. mais on aurait craint ensuite que cét insigne n'attirât l'attention de la police sur les conjurés.

Une petite lumière, à peine visible, éclairait la salle pendant la séance. C'est ce qui a fait dire qu'elle avait eu lieu en pleine obscurité.

Si l'horreur de cét épouvantable attentat n'avait fait reculer quelques-uns des assistants, et si l'attentat de l'*Hôtel Guillaume* n'avait eu lieu avant l'heure convenue, toute la ville de La Louvière aurait peut-être été détruite en une nuit.

UN ULTIMATUM

Nous trouvons dans la *Réforme* le texte d'un ultimatum que le « Comité d'action de la grève générale » vient, dit-elle, de faire parvenir à M. Beernaert.

La Louvière, 25 mai.

« A MM. les ministres,

» Les ouvriers de la Belgique entière, après d'imposantes manifestations en faveur du suffrage universel, ont vu leurs vœux écartés avec indifférence par votre gouvernement.

» Depuis toujours on les a leurrés par de vaines promesses. Ces promesses viennent enfin d'aboutir à une loi justement appelée loi de famine, puisqu'elle va affamer encore davantage le peuple.

» Poussés aux dernières limites du désespoir, les ouvriers ont décrété la grève générale : cette grève s'étend sur la Belgique entière. Une dernière fois, le peuple s'adresse à vous et vous dit :

» Le gouvernement veut-ils nous donner le suffrage universel ?

» Veut-il faire dissoudre immédiatement les Chambres ?

» Décréter la revision de la Constitution ? Convoquer immédiatement le peuple en ses comices à l'effet d'élire les députés à la Constituante ?

» Si vous le faites, l'ordre sera immédiatement rétabli dans le pays.

» Si vous vous y refusez, la guerre civile se déchaînera sur le pays tout entier.

» Nous attendrons votre réponse jusqu'à dimanche prochain 29 mai ; si à cette date elle ne nous était pas parvenue, ne vous en prenez qu'à vous-mêmes des terribles malheurs que vous aurez déchaînés sur la Belgique.

Pour le comité d'action de la grève générale,
STANISLAS TONDEUR.

LES GRÈVES

Mons, 27 mai. — Il y a eu ce matin une nouvelle extension de la grève à Boussu.

Trois cents ouvriers du charbonnage ouest de Mons chôment.

A Dour, le nombre des nouveaux grévistes est de 160.

Charleroi, 27 mai. — Une centaine d'ouvriers du bassin de Charleroi ont repris leur travail. Les esprits commencent à se calmer.

A Cockerill, le travail a été repris en grande partie.

Dans le Borinage, le calme se maintient.

Aux charbonnages de la Louvière et de la Paix, la reprise du travail est complète.

A Sars-Longchamps et Bois-le-Luc, la reprise est partielle.

Le travail a été également repris aux charbonnages de Sainte-Félix.

Les ouvriers métallurgistes de Beaume, Bernard, Hiard et Majois, ont tous repris leur travail.

Liége, 27 mai.— La situation continue à s'améliorer dans le bassin de Seraing.

Le nombre des travailleurs à légèrement augmenté ce matin.

L'ÉLECTION SÉNATORIALE

Voici, à titre de document, la profession de foi de M. Alfred Girard, candidat au Sénat :

» Monsieur et cher concitoyen,

» Notre département est appelé à nommer un Sénateur. Présenté, par le Congrès départemental, aux suffrages de Messieurs les électeurs, j'ai pour devoir de m'expliquer nettement.

» Je suis républicain. Je l'ai toujours été. Je le serai toujours.

» Avant 1870, la République m'apparaissait comme la seule forme de Gouvernement conforme à la justice. Depuis 1870, elle m'apparaît, par surcroit comme la seule forme de gouvernement capable de garantir à la France, avec la paix extérieure, l'ordre et la liberté intérieurs.

» Or, la paix extérieure, l'ordre et la liberté intérieurs, ce sont, dans toute Société, les conditions indispensables à la sécurité du travail. Alors seulement, en gagnant la vie quotidienne, chacun peut réussir à améliorer et à élever sa situation.

» Aussi, je ne puis pas comprendre l'aveuglement des hommes qui, se disant conservateurs, tentent de renverser le régime établi, par une révolution qui amènerait le bouleversement de tout et causerait la ruine de tous.

» D'autre part, il ne suffirait point de ne pas renverser le régime établi, si l'on devait, à tout instant, en l'entravant dans sa marche, le réduire à une stérile impuissance. C'est là l'effet des changements ministériels trop fréquents. Ils sont l'un des obstacles à toute suite dans les efforts pour la réalisation de tant de progrès que nous avons à accomplir.

» L'union de tous les patriotes, désireux de constituer un gouvernement stable, est donc nécessaire pour la sauvegarde des intérêts généraux du pays et des intérêts particuliers de ses diverses régions.

» En ce qui concerne les intérêts généraux du pays j'insiste notamment sur l'urgence des réformes qui, en opérant des économies devenues indispensables, assureront l'équilibre permanent des budgets.

» Au premier rang des intérêts particuliers de notre région, nous sommes unanimes à placer les mesures susceptibles de restituer à notre agriculture et à nos industries la prospérité dont elles jouissaient avant la crise qui sévit dans le monde entier.

» Laissons les métaphysiciens de l'économie politique s'enfermer et se fourvoyer dans les théories décevantes. Constatons, plus modestement, avec le bon sens pratique, que le travail national est perdu dès qu'il cesse d'être rémunérateur. Pour qu'il reste ou redevienne rémunérateur, ne négligeons aucun moyen. Usons des lois de protection, dues à la République. Et si elles ne nous protègent pas assez, avisons à obtenir mieux.

» Tels seraient, au résumé, les principes dirigeants de ma conduite au Sénat, si j'y étais envoyé par vous.

» Il m'est impossible, ici, d'entrer dans les détails. Je me mets, d'ailleurs, à la pleine disposition de ceux de Messieurs les électeurs qui me feraient l'honneur de m'interroger. Enfin, je ne suis peut-être pas tout-à-fait un inconnu pour vous.

» Deux fois élu député, j'ai siégé pendant sept ans à la Chambre, de demande à être jugé sur ce passé. Pour l'avenir, j'apporterais la même activité dévouement, avec un peu d'expérience en plus.

« Et maintenant, la réaction peut mener contre moi sa campagne ordinaire d'injures et de diffamations. J'ai la vieille habitude de ses outrages ; ils me laissent fort indifférent. Vous aussi, vous êtes accoutumés à ses mensonges. Cette fois encore vous en ferez justice.

» Au surplus, il n'est au pouvoir de personne de réussir de dénaturer le caractere de ma candidature.

1° Résolument Républicaine ;

» 2° Résolument protectionniste de votre agriculture et de vos industries régionales.

» Veuillez, Monsieur et cher Concitoyen, agréer l'assurance de mes sentiments de dévouement et de considération.

» ALFRED GIRARD,
» Ancien député du Nord.

» Valenciennes, le 26 mai 1887. »

Situation météorologique. — Paris 27 mai. — Les fortes pressions du nord de l'Europe sont refoulées vers les régions boréales (Bodo 773 m/m) et le baromètre baisse sur tout le continent. Des pluies ont été signalées en France, en Allemagne et sur le littoral de la Baltique.

La température reste basse sur l'ouest et le sud-est de la France.

Le thermomètre marquait ce matin — 5° à Bodo, 7 à Lyon, Berne, 8 à Paris, 9 à Nice, 22 à Alger et 24 à Oran.

En France, le temps reste nuageux et à averses.

A Paris, hier, ciel nuageux, pluie, tonnerre l'après-midi.

Maximum, 17·2; minimum, 8·4.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Demain, jour de la Pentecôte, le « JOURNAL DE ROUBAIX » ne paraîtra pas.

Denier des Ecoles. — La vente de charité au profit des écoles libres aura lieu, cette année les dimanche 26 et lundi 27 juin. Jeux et boutiques sont en pleine voie d'organisation, et, sans rien dévoiler des surprises que réservent les plus intéressantes nouveautés, nous croyons pouvoir assurer à cette fête le succès qui lui est dû. Néanmoins le concours de toutes les bonnes volontés est plus que jamais nécessaire : et nous savons correspondre aux intentions de Messieurs les Doyens et Curés de Roubaix en y faisant ici un nouvel et pressant appel, comptant bien bien qu'il ne fera pas défaut.

Quel autre œuvre est plus digne de la charité publique ? Quelle action est plus nécesssaire que celle qui a pour objet d'assurer aux enfants de nos ouvriers, de nos pauvres, le bienfait d'un enseignement d'où la morale religieuse ne soit pas systématiquement exclue ! Quelle meilleure et plus complète sauvegarde pour le succès de nos industrie locales, que ce souvenir fidèlement gardé aux déshérités de la fortune, à cette classe ouvrière, laborieuse et honnête dont le persévérant effort concourt si utilement, chaque jour, à la prospérité commune.

Voilà pourquoi les journées du 26 et 27 juin, doivent une fois de plus forcer la générosité publique et réunir la société roubaisienne dans les jardins de M. Pierre Catteau, ce bienfaiteur infatigable dont la munificence égale le désintéressement.

L'Exposition des Arts Industriels a été close lundi dernier après avoir duré près de deux mois.

Nous avons, dans une revue détaillée, donné nos impressions sur cette magnifique exposition ; nous sommes heureux de pouvoir constater aujourd'hui les excellents resultats qu'elle a donnés.

Le nombre des entrées a plus que double sur l'année dernière : beaucoup de visiteurs sont venus des villes voisines, de Lille surtout.

Grâce à la généreuse initiative des organisateurs, les élèves des écoles communales et des écoles libres ont pu visiter gratuitement l'exposition en détail et en retirer d'utiles enseignements.

Pendant la dernière semaine qui leur avait été plus spécialement consacrée, plus de 6,500 élèves ont parcouru l'exposition, sous la conduite de leurs maîtres, et on pouvait voir plusieurs de ces jeunes gens prendre des croquis ou des notes sur les objets exposés.

A ce point de vue, les organisateurs ont encore rendu un grand service à l'enseignement artistique.

Il faut savoir gré à la Société Artistique de Roubaix-Tourcoing de ses efforts persévérants et des sacrifices qu'elle s'impose pour développer ici le goût des belles choses. En ce qui concerne spécialement les arts appliqués à l'industrie, nous formons le vœu de voir s'ouvrir l'année prochaine une exposition plus complète encore, si c'est possible : le public et les exposants feront leur profit de ces exhibitions des magnifiques produits de l'industrie française et, une fois de plus, la société de Roubaix-Tourcoing, fidèle à son titre, aura bien mérité des Arts. J. P.

Mariages du lundi de la Pentecôte. — L'officier de l'Etat-civil se tiendra à la Mairie lundi 30 avril, à partir de huit heures et demie. Le nombre de mariages devant être considérable, il engage les intéressés à se présenter de bonne heure.

La « Grande Harmonie » a donné, vendredi, dans son local de la rue St-Georges, une audition des morceaux qu'elle doit jouer dimanche à Mons. Cette soirée promet, pour dimanche, une exécution brillante.

Entre les deux parties, s'est faite la remise de médailles en vermeil aux membres qui comptent vingt-cinq ans de présence dans la société.

M. P. Destombes, adjoint, qui représentait l'administration municipale, entouré du comité et du conseil d'administration de la *Grande-Harmonie*, a félicité la musique municipale de son union, l'a complimentée sur l'excellente exécution qu'elle venait de faire et a adressé quelques mots d'éloges aux titulaires des médailles.

M. Catteau, sergent-major, a ensuite successivement appelé les sociétaires suivants dont quelques-uns seulement étaient absents :

MM. H. Longuépée, entré en 1839 ; Louis Delporte en 1844 ; L. Cheval en 1847 ; Alexandre Carrette en 1850; Emile Desbonnets en 1851; Louis Vandeputte en 1852; Victor Delannoy en 1857; J.-B. Dubocage en 1858; Gustave Hoffmann en 1858; Henri Delporte en 1860; Alphonse Vaissier en 1860; Désiré et Jules Mercier en 1861.

Chaque remise de médaille était accueillie par de vifs applaudissements.

Régates internationales du Blanc-Seau. — Voici le programme des régates internationales organisées par le club nautique *Trois Etoiles*, avec le concours des municipalités de Roubaix et de Tourcoing, et qui auront lieu le dimanche 5 juin, au pont du Blanc-Seau, à 2 h. 1/2.

Première Course. — Embarcations de plaisance à 2 rameurs, parcours : 1200 mètres, 2 virages. — 1er Prix, une médaille en argent et un objet d'art ; 2e prix une médaille en bronze et un objet d'art.

Deuxième course. — Yoles-Gigs, juniors, 2 avirons en pointe, parcours : 1200 mètres, 2 virages. — 1er prix, une médaille en vermeil et un objet d'art, don de M. Julien Lagache, maire de Roubaix ; 2e prix, une médaille en argent et un objet d'art ; 3e prix, une médaille en bronze.

Troisième course. — Yoles-gigs, juniors à un rameur, parcours : 1,200 mètres, 2 virages. — 1er prix, une médaille en argent et un objet d'art Don de M. Hassebroucq, maire de Tourcoing ; 2e, une médaille en bronze et un objet d'art.

Quatrième course. — Yoles-gigs, seniors, 2 avirons en pointe, parcours : 1200 mètres. 2 virages. — 1er prix, une médaille en vermeil et un objet d'art, don du *Rowing club*, Roubaix; 2e prix, une médaille en argent et un objet d'art; 3e prix, une médaille en bronze.

Cinquième course. — Périssoires, parcours : 1200 mètres, 2 virage. — 1er prix, une médaille en argent et un objet d'art ; 2e, une médaille en bronze et un objet d'art.

Sixième course. — Yoles-Gigs, juniors, 4 avirons en pointe, parcours : 2400 mètres, 4 virages. — 1er prix, une médaille en vermeil et un objet d'art, don de MM. Baucarne-Leroux, Jonglez et Lepoutre, députés du Nord. — 2e prix, une médaille en argent et un objet d'art ; 3e prix, une médaille en bronze.

Septième course : Skiffs ; parcours, 2,400 mètres, 4 virages. — 1er prix, une médaille en argent et un objet d'art ; 2e prix, une médaille en argent et un objet d'art ; 3e prix, une médaille en bronze.

Huitième course. — Yoles-Gigs, seniors, 4 avirons en pointe. parcours : 2400 mètres, 4 virages. — 1er prix, une médaille en vermeil et un objet d'art, don de M. Pierre Catteau, conseiller général; 2e, une médaille en argent et un objet d'art, don de M. Isaac Holden ; 3e, une médaille en argent.

Les médailles sont offertes par les membres d'honneur. Pendant la durée des régates, concert par la fanfare du Blanc-Seau et l'Union des trompettes. Des buffets seront établis dans les enceintes.

Prix des places. — Tribunes, quai nord, côté Mouveaux, 3 fr. Enceinte réservée, quai sud, côté Blanc-Seau, 1 fr.

On trouvera des cachets à l'avance : A Roubaix, Chez M. A. Duburcq, rue du Vieil-Abreuvoir, chez Mlle Quint, Grand'Place, au Grand Café. A Tourcoing. Au Café du Cygne; Au Café Beekandt, place Thiers.

Une conférence aura lieu dimanche, pour l'inauguration du local d'une société récemment fondée « l'Avenir du parti ouvrier. »

Les orateurs sont MM. Jules Guesde et Duc-Quercy.

La conférence est publique et contradictoire : elle sera suivie d'un bal.

Luudi à sept heures aura lieu un concert gratuit.

L'affaire du Mont-à-Leux. — M. le docteur Bayart, médecin-legiste, a procédé jeudi à l'autopsie du cadavre de M. Wattel, trouvé mort sur la route du Mont-à-Leux, dans les circonstances que nous avons rapportées.

Nous avons parle à nos lecteurs des déclarations faites par MM. Favière et Wyman à ce propos.

La victime aurait été foulée aux pieds du cheval, voilà l'hypothèse que nous donnions comme probable.

Les résultats de l'autopsie, sans donner de conclusion positive, semblent cependant corroborer cette probabilité.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant de cette affaire dans laquelle il y a encore des points obscurs, et qui paraît plus grave qu'on aurait pu le supposer d'abord.

La Fédération de la pêche a la ligne donnera le dimanche 14 août, un grand concous de pêche à la ligne. Il y aura 540 francs de prix avec prix d'honneur.

Le programme du concours sera publié ultérieurement.

Un commencement d'incendie. — Les incendies se suivent et ne se ressemblent pas. Vendredi soir, à six heures moins un quart, le tocsin sonnait à toute volée à l'eglise Sainte-Elisabeth.

En moins de dix minutes, les pompiers et deux pompes à bras étaient arrivés à l'endroit où l'incendie était signalé, chez M. Courier, 69, rue Pellart.

Heureusement, tout était fini quand on arriva : le feu s'était déclaré dans une chambre du second étage au plancher : il s'était déjà communiqué à la maison voisine, habitée par Mlles Solembier.

Les dégâts, de part et d'autre, étaient d'assez peu d'importance, les progrès du feu ayant été enrayés par le personnel de la maison Vanquaethem, attiré par les appels de Mlle Salembier qui s'est la première aperçue de l'accident.

Tout se borne à un plancher brulé et un mur abimé.

Une foule nombreuse s'était déjà massée rue Pellart.

La cause de ce commencement d'incendie est restée inconnue. Il faut dire cependant que des peintres avaient travaillé pendant la journée chez M. Courier.

Ne pas confondre. — Mlle Julia Marcoux, née à Tournai, nous prie de faire connaître qu'elle n'a rien de commun avec son homonyme récemment condamnée, pour ivresse et infraction, à un arrêté d'expulsion, par le tribunal correctionnel de Lille.

Insultes et soufflets. — Une ménagère de la rue Lannes suivait, vendredi soir, en traçant des arabesques folles, la rue du Moulin, quand un violent soufflet, appliqué sur sa joue gauche, la tira de ses méditations quelque peu alcoolisées. C'était son mari, Eugène D... qui voulait ramener ainsi son épouse à de sentiments meilleurs.

Joséphine, malheureusement ne le compris pas ainsi ; elle insulta Eugène et, finalement, lui demanda de l'argent. Il fallut qu'un agent usa de son autorité, pour séparer les parties belligérantes.

Arrestation d'un voleur. — La police recherchait depuis plusieurs jours, un individu Oscar C... qui, pénétrant la nuit chez un ourdisseur, Jules Leman, rue des Vélocipèdes, lui avait enlevé une montre en argent et un porte-monnaie contenant 12 francs. Mais, de même qu'il s'était échappé des mains de M. Lemau, lorsque ce dernier le surprit chez lui, de même Oscar demeurait introuvable pour les agents.

Cependant comme l'a dit Lafontaine :

Patience et longueur de temps,
Font plus que force ni que rage

et la sureté, fille de la prudence, comme on sait, arrêta, vendredi, rue Beaurewaert, C... qu'elle soupçonnait fortement d'être le voleur.

Celui-ci nia, puis, pressé de questions, finit par avouer. On l'a conduit au dépôt.

Société de consommation de Roubaix. — Prix du pain : Gruau, 3 livres, 0,57 ; Blanc, 3 livres, 0,50 ; Ménage, 4 livres, 0,57.

Mouvement du canal de Roubaix. — Bateaux arrivés : *Diana*, houille, venant de Bruay ; *Jeune Claire*, houille, venant de Meurchin; *Calvados*, laine, venant de Dunkerque; *Providence*, laine, venant de Dunkerque ; l'*Espérance*, laine, venant de Dunkerque; *Rien sans rien*, sable, venant d'Anvers; *Constance*, houille, venant de Violaines

Le *Pont*, houille, venant de Meurchin; *Olympe*, sable, venant de Raches ; *Risquetout*, sable, venant de Raches ; *Athamas*, sable, venant de Raches ; *Noël*, houille, venant de Bruay ; la *Frégate*, gres, venant de Morn ; le *Thiers*, sable, venant d'Oisy-le-Verger: *Clément*, houille, venant de Beuvry; *Don de Dieu*, laine, venant de Dunkerque.

Il est sauvé

Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais). — Mon fils souffrait de démangeaisons par tout le corps dont une grande partie n'était qu'une plaie, il se formait des croûtes des boutons, et il lui avait poussé une grosseur à la cuisse droite; il ne pouvait plus marcher, ne mangeait plus et ne dormait plus. J'eus recours aux bonnes Pilules Suisses à 1 fr. 50 la boite; au bout de quelques jours, mon fils allait beaucoup mieux et, au bout de 10 jours, il était tout à fait guéri : tout est parti, une nouvelle peau s'est formée, il est sauvé ! Publiez ma lettre, je vous y autorise plutôt mille fois qu'une. A. Normand, 2, parvis Notre-Dame. A M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, Paris. Signature légalisée. 14847d

LA FRANC-MAÇONNERIE

Le 53me numéro des *Mystères de la Franc-Maçonnerie*, dévoilés par Leo Taxil, est en vente au prix de 10 centimes. Le réclamer au bureau du journal ou aux vendeurs.

TOURCOING

La Société artistique de Roubaix-Tourcoing, qui compte une cinquantaine de nos concitoyens parmi ses membres, organisera, cette année, son exposition d'automne, dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville. Nous sommes heureux de pouvoir annoncer aux amateurs d'art cette bonne nouvelle que nous tenons de source autorisée.

La Société Saint-Joseph célébrera le lundi de la Pentecôte sa fête patronale annuelle :

A cette occasion, le matin, à 9 h. 1/4 dans l'Eglise Notre-Dame, il sera célébré un obit solennel pour les membres défunts de la société depuis sa fondation. La société chorale l'*Espérance* chantera la messe à 3 voix de C. Gounod.

A l'issue de la cérémonie les sociétaires se réuniront en assemblée général : on y donnera connaissance du rapport annuel.

Dans l'après-midi, à tous les jeux, on offrira des prix aux vainqueurs.

Les propriétaires d'immeubles ne doivent pas oublier qu'il leur est interdit de faire, sans autorisation, des réparations aux façades des maisons. Une contravention a été dressée hier, de ce chef, contre un propriétaire de la rue des Ursulines.

Une fête aérostatique, organisée par M. Tiberghien dit Coton, sera donnée dimanche prochain à la Malcence.

La gendarmerie a remis hier aux autorités belges Edouard Marthamer 19 ans terrassier, poursuivi pour vol par le parquet de Termonde, Gustave Poubierre, 52 ans, mécanicien, poursuivi pour vol par le parquet de Malines et Pierre Hippolyte, tailleur, poursuivi pour vol qualifié par le parquet de Bruxelles.

LILLE

Le tramway Lille-Tourcoing.—Un journal de Lille a reçu la lettre suivante :

« Lille, le 27 mai 1887.

» Monsieur le Rédacteur en chef du journal la *Vraie France*,

» Permettez-moi d'appuyer les observations faites par un grand nombre d'habitants des communes entre Lille et Tourcoing concernant l'application de la traction mécanique des tramways entre ces deux villes.

» Elles tendent à la suppression totale de la traction à vapeur. Sans aller à cet extrême mesure il faut nécessairement reconnaitre qu'elle n'est point pratique sur tout son parcours.

» La commission d'enquête aura surtout à examiner la question du moteur et sa conclusion sera certainement la condamnation du système Francq, c'est-à-dire, la machine sans foyer. En effet ce système adopté par la Cie des Tramways de Lille, soit dit entre parenthèses, est d'abord très onéreux pour cette dernière puisqu'il coûte le double de celui des machines à foyer. Il est vrai que MM. les enquêteurs n'auront pas à s'occuper de ce détail.

» La machine Francq n'offre aucune sécurité de marche, souvent elle reste en détresse, sa longueur anormale constitue un danger permanent pour la circulation, il n'y a qu'un homme pour la conduite du train. Si, en marche, le mécanicien tombait de sa machine, ou qu'il fût, pour toute autre cause, dans l'impossibilité de l'arrêter, le train n'en continuerait pas moins sa marche.

» Ce fait s'est déjà produit plusieurs fois sur la ligne de Roubaix.

» Il n'y a aucune communication entre la machine et les voitures permettant à un des contrôleurs de passer sur la locomotive et de l'arrêter. Il faut donc nécessairement deux hommes sur le moteur.

» Le mécanicien n'a à sa disposition qu'un frein à pédale n'agissant que sur le moteur et tout-à-fait insuffisant pour arrêter instantanément le train, système d'ailleurs condamné par les autres compagnies de tramways à vapeur.

» La machine Francq a encore un autre désavantage, elle répand sur tout son parcours une quantité considérable d'huile et d'eau qui séjournent le long des rails. Ses dimensions sont supérieures à celles des locomotives employées dans les gares de chemin de fer.

» C'est d'ailleurs, comme le disent les protestataires un monstre dépourvu d'élégance. Le premier devoir de la commission d'enquête sera la prohibition du système Francq, d'exiger que le moteur soit sur le véhicule, que la communication soit constante entre le mécanicien et les contrôleurs, qu'il y ait en outre deux hommes sur la machine, un mécanicien et un chauffeur, le dernier capable de suppleer le premier, que le frein soit assez puissant pour permettre d'arrêter instantanément le train.

» Quand toutes ces conditions seront remplie, je suis persuadé qu'il n'y aura plus d'opposition à la traction mécanique.

» Agréez, Monsieur le Rédacteur en chef l'assurance de ma parfaite considération.

» H. D.

» Actionnaire de la Cie des tramways de Lille. »

Comice agricole. — Le comice agricole se réunira mercredi prochain 1er juin 1887, à onze heures du matin. Voici l'ordre du jour :

Nomination des jurys pour les concours d'instruments, d'animaux reproducteurs et d'animaux gras, qui auront lieu à La Bassée les 19 et 20 juin prochain. — M. Quece d'Henripret : Rapport de la commission des finances, — M. Hellin : Rapport de la commission des tabacs. — M. J. R. Harding, de Leedts (Angleterre) : De l'évaluation des engrais non épuisés.

Mort subite. — M. Louis Quille, huissier de M. le préfet, est mort presque subitement, dans la nuit de mercredi à jeudi, d'une congestion cérébrale.

C'était un serviteur modèle, toujours affable, qui sera regretté de tous ceux qui l'ont connu.

Escroqueries. — La police de sûreté a arrêté, jeudi, Juste Sprieux, âgé de 37 ans, et François Lallard, âgé de 34 ans, sur un mandat d'amener du parquet d'Arras.

Ces deux individus se faisaient adresser en gare des marchandises; en remettant une fausse demande des négociants. Ils en prenaient livraison, les vendaient et touchaient le prix.

CONCERTS ET SPECTACLES

Grand théâtre de Roubaix.—Nous rappelons que la représentation du *Conseil Judiciaire* aura lieu dimanche, 29 mai. La troupe qui interprêtera ce vaudeville est composée d'excellents artistes de Paris. Quant à la pièce, nombre de journaux ont fait son éloge, lors de la première.

TRIBUNAL CIVIL DE LILLE

Procès en séparation

Vendredi est venue, devant le tribunal civil de Lille, une action en séparation de corps exercée par M. D... contre sa femme, à la suite d'incidents qui eurent en leur temps un retentissement considérable.

Me Deville, avoué, présente la requête ds M. D...

En décembre 1882 fut contractée l'union dont la dissolution partielle est demandée aujourd'hui. Pendant trois ans la bonne harmonie a régné dans le ménage, puis tout à coup, après la naissance d'un enfant, Mme D... affectait brusquement une froideur blessante envers son mari, et, à la suite d'une explication un peu vive, lui déclarait qu'il n'était plus, qu'il ne serait jamais plus son mari.

Cette situation fausse devait se compliquer encore.

Le 7 février 1887, M. D... reçut dans son courrier du matin une lettre anonyme, l'informant que sa femme entretenait des relations intimes avec un officier d'un régiment de cavalerie stationné à Lille. Cette lettre, conçue dans les termes les plus précis, faisait connaitre au mari le lieu et l'heure des rendez-vous, les moyens habiles que Mme D... employait pour s'y rendre sans éveiller les soupçons ; elle annonçait enfin à M. D... qu'un rendez-vous avait été pris pour le soir même entre les deux amants, au domicile de l'officier, théâtre ordinaire de ces entrevues criminelles.

M. D. hésita tout le jour avant de se rendre au lieu où l'infâme billet lui disait qu'il trouverait la preuve de son malheur, il s'y décida enfin et, suivant les indications de la lettre, à six heures, il arrivait quai de la Basse-Deûle, devant la maison de l'officier.

Un fiacre stationnait sur la chaussée ; sur le siège était assis le brosseur de M. X..., affublé d'une livrée de cocher... M. D... attendit une heure, en proie à mille sentiments divers, au milieu desquels dominait l'espoir que sa femme avait été faussement accusée ; enfin la porte s'ouvrit et le doute ne fut plus possible. L'officier sortit, après avoir avancé la tête avec précaution. Mme D... le suivit.— et s'apprêta à monter en voiture.

M. D... intervint alors, en ordonnant à sa femme interdite de le suivre, l'emmena au logis, où il lui fit rédiger et signer l'aveu complet de sa faute.

Tels sont les faits qui motivent aujourd'hui l'instance introduite ; M. D... y articule, en outre, que sa femme, non contente d'avoir foulé indignement aux pieds ses devoirs d'épouse, — a été constamment une mauvaise mère ; qu'elle n'a témoigné à son enfant que sécheresse et indifférence, ne veillant en rien à l'éducation et aux soins necessités par son jeune âge, — refusant même de laisser placer son berceau auprès de son lit.

A ces articulations, Mme D... riposte, par l'organe de Me Houzé, son avoué, que son mari est joueur et débauché ; qu'il dissipe en pertes de jeu et en libéralités à des femmes perdues des sommes considérables, — et qu'il ne faut point chercher ailleurs que dans l'isolement méprisant où il a commencé à la laisser après quelques mois de mariage, les raisons de sa faute et de l'oubli qu'on lui reproche de ses devoirs de mere et d'épouse.

Elle demande, en conséquence, que la séparation soit prononcée, non point au profit de son mari, mais au sien; et que l'enfant issu de ce mariage funeste soit confié non point à M. D..., comme il le demande, mais à elle-même, ou tout au moins à ses parents.

Me Devimeux, avocat à Douai, soutient la demande de M. D... Dans un langage des plus élégants, avec une modération de termes à laquelle tout le monde rend hommage, il s'attache à démontrer les faits, sans apporter dans son argumentation la moindre passion. Il insiste non seulement pour que la séparation soit prononcée au profit du père et que par suite M. D... soit chargé de l'éducation de son fils.

Mme D... a remis le soin de la défendre et de soutenir l'action reconventionnelle à Me Sandrique, avocat de la Cour d'appel de Paris, ancien secrétaire de Léon Gambetta.

Me Sandrique imite l'exemple de son confrère Me Devimeux et s'efforce de ne pas passionner le débat. Il conteste les faits affirmés par son adversaire et réclame une enquête. Il réclame surtout pour la mère le droit d'élever son enfant, et à son défaut pour la grand'mère dont le caractère est au dessus de toute discussion.

La tâche du ministère public dans cette affaire qui a si vivement occupé l'opinion, était délicate. M. Guillemin met le débat au-dessus de toute personnalité, il invoque les faits qui lui paraissent démontrés et déclare qu'une enquête est inutile. Cette enquête aurait le grave inconvénient de rendre impossible dans l'avenir une réconciliation, il se prononce pour la séparation, prononcée en faveur du mari. Si le tribunal adopte les conclusions, M. D... restera chargé de l'éducation de son fils.

L'affaire est mise en délibéré pour le jugement être rendu à une audience ultérieure. (*Echo*).

Tribunal correctionnel de Douai

Audience du vendredi 27 mai 1887

LES SCANDALES DE SOMAIN

Vers le mois de septembre de l'année dernière, le bruit se répandit que des faits graves s'étaient passés dans l'arrondissement de Douai. Plusieurs mois s'écoulèrent sans que les prévenus fussent arrêtés. Leur arrestation vint enfin calmer l'opinion publique qui commençait à se demander s'ils ne devaient pas à quelque influence d'être laissés en liberté et que la justice ne suivit point son cours.

L'un d'eux est Théodore Brabant, officier de santé à Somain, président de la ligue républicaine, celui qu'on appelait « le sous-conseiller général. »

Il est d'abord prévenu de tentative d'escroquerie au préjudice de M. Valet, médecin à Pecquencourt. Chargé d'acheter des médicaments pour ce dernier, il les paya 103 fr. 55. Il réclama ensuite, à son mandant, 503 fr. 55 et essaya ainsi, au moyen de manœuvres frauduleuses, de lui escroquer 100 fr. Le tribunal le condamne, pour ce délit, à 3 mois de prison et 100 francs d'amende. C'est la première affaire.

La seconde est celle des assurances sur la vie. Brabant n'est plus seul inculpé d'escroquerie. A ses côtés, sur les bancs des prévenus, sont assis un ancien huissier, actuellement escompteur à Marchiennes, le nommé Charles Brayelles, et un tailleur de Somain, le sieur Jules Poulain-Pennequin. Ils sont défendus par Mes d'Hooghe et Hattu.

La Compagnie d'assurance l'*Urbaine* se porte partie civile. Elle a, pour avocat, Me Lyon-Caen, du barreau de Paris. Me Couteau, du même barreau, suit en robe l'audience, mais sans intervenir. Il est chargé des intérêts d'autres Compagnies : de l'*Aigle*, du *Phénix*, qui ont décidé d'attendre, pour se joindre à l'*Urbaine*, l'audience ultérieure où l'affaire sera discutée au fond.

Aujourd'hui il ne s'agit que d'une question de compétence. Les défenseurs des accusés prétendent que les certificats mensongers de Brayelles, l'agent des compagnies, et de l'officier de santé Brabant, constituent des faux qui doivent être déférés à la cour d'assises. A cet égard, le jugement sera rendu demain.

Mais écoutons Me Lyon-Caen. Il parle des pressions exercées sur l'instruction, en faveur des inculpés. Il déclare que ceux-ci, ne se sentant pas la conscience tranquille, préfèrent courir les hasards de l'urne des jurés. Il ajoute qu'après avoir été des courtiers électoraux en même temps que les agents des compagnies, après avoir trompé les électeurs autant que ces dernières, ils espèrent faire admettre par le jury que, s'ils sont poursuivis, c'est uniquement parce qu'ils appartiennent à tel ou tel parti.

Quels ont été leurs agissements? Brayelles, l'agent de la Compagnie, proposait à celle-ci de contracter une assurance sur la vie d'un individu qu'il déclarait jouir de la santé, bien qu'il le sût presque moribond. Le médecin Brabant certifiait que l'homme, à la veille de mourir, n'était atteint d'aucune maladie. L'assurance était faite au profit de Poulain, par exemple. L'assuré ne tardait pas à succomber. Le bénéficiaire de l'assurance en recueillait le montant et le partageait avec ses complices.

C'est pourquoi Me Lyon-Caen se tournant vers les prévenus s'écrie : » J'ai la conviction que le Jury, lui aussi, vous condamnerait, parce que vous avez fait marché de chair humaine. Vous avez spéculé sur la vie des malheureux ; et vous, Brabant, vous vous êtes, vous médecin, exposé au danger de soigner, jusqu'au dernier moment, des gens dont la mort devait être un profit pour vous. »

M. le procureur-général et M. l'avocat-général Blondel sont venus, derrière le tribunal, assister aux débats.

***

Douai, 28 mai. — Le tribunal se déclare compétent et renvoie l'affaire au 11 juin.

NORD

Douai. — A l'occasion du scrutin du 29 mai, le Comité de défense vient de lancer la proclamation suivante :

« *Electeurs,*

» *Pas d'abstention !*

» Mûs par un sentiment d'étroite solidarité que tous les partis ont approuvé, les conseillers d'arrondissement ont voulu, en donnant leur démission, affirmer que l'arrondissement était unanime à soutenir son chef-lieu. Pour continuer la protestation à laquelle les Conseils municipaux des 66 communes de l'arrondissement se sont associés, nous demandons à ces dévoués citoyens de REPRENDRE LEUR MANDAT.

» Vous le leur rendrez.

» Porteurs tous d'un même drapeau sur lequel est inscrit : DEFENSE DES FACULTÉS, faisant taire toute opinion politique, vous VOTEREZ TOUS et le résultat de dimanche prochain sera le digne complément de celui que nous ont donné les Elections municipales douaisiennes.

» *Vivent nos Facultés ! Vivent leurs défenseurs !*

» LE COMITÉ DE DÉFENSE. »

La caserne de gendarmerie d'Armentières. — Mardi après-midi, M. Pain, conseiller de préfecture, accompagné de M. Marteau, architecte du département ; de M. Pouchain, maire d'Armentières, et MM. les membres de la commission municipale des travaux ont visité l'ancien asile des aliénés, où il est question d'établir la nouvelle caserne de gendarmerie ; les visiteurs se sont accordés à trouver l'emplacement fort convenable à tous points de vue.

BELGIQUE

Mouscron. — La ville de Mouscron organise, pour le dimanche 10 Juillet prochain, un Grand Festival d'Harmonie, fanfares et orphéons, et un Tir à la Cible Chinoise pour les corps de sap